

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 36

Artikel: Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270494>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

GENÈVE

VAUD

NEUCHÂTEL

A l'Ecole d'Etudes Sociales

L'assemblée générale, réunie à l'Ecole même, le jeudi 21 novembre, sous la présidence de M. Raymond Uldry, a commencé par rendre hommage à la mémoire de Mlle Emma Burckhardt qui fit partie du comité depuis la fondation de l'Ecole en 1918, en fut longtemps la trésorière et s'y intéressa jusqu'à son dernier souffle. En fin de séance, l'assemblée élit à l'unanimité, pour la remplacer au comité, M. Pierre Giorgis du Centre social protestant de Lausanne, confirmant ainsi le caractère romand de l'Ecole.

En effet, sur les deux cent dix-neuf élèves de la dernière année scolaire, environ la moitié provenait de Genève, les autres, à part quelques étrangers, venant d'autres cantons romands voire allemands. Sur les deux cent dix-neuf élèves répartis dans les cinq écoles groupées sous le vocable général d'Ecole d'études sociales : service social, bibliothécaires, laboratoires, auxiliaires de médication, animateurs de jeunesse, il y avait trente-cinq jeunes gens ; ils forment toutefois la majorité au cours pour animateurs de jeunesse.

Qui dit assemblée générale dit rapports. Celui du président a souligné la confiance témoignée à l'Ecole par les pouvoirs publics — confiance traduite concrètement par une augmentation substantielle de la subvention du Département de l'instruction publique et des allocations aux études, ainsi que de la remise en état de l'ancienne Clinique infantile à son intention — lui faisant un devoir de toujours améliorer ses méthodes d'enseignement avec la collaboration vigilante des commissions consultatives de chaque école spécialisée. On se pose toujours la question de savoir si l'Ecole doit rester privée ou devenir une institution d'Etat, ce qui offrirait plus de garanties aux élèves. La formule vers laquelle on s'oriente est celle d'un rapprochement de l'Université, ce qui impliquera des conditions plus strictes au sujet du niveau culturel à l'admission sans pourtant fermer la porte à des vocations réelles.

Activité des cinq écoles

Le rapport de Mlle Cornaz, la directrice, a repris ce thème en ajoutant qu'il fallait non seulement améliorer le recrutement des élèves et le niveau des études, mais aussi le statut des diplômés. Ceci s'applique aux cinq écoles qu'elle a successivement passées en revue, donnant des précisions sur les cours nouveaux ou modifiés.

La question du recrutement est particulièrement brûlante pour l'Ecole de service social qui ne peut nullement répondre à la demande d'assistants sociaux à Genève et ailleurs. Cette école a bénéficié au printemps 1963 d'une consultation à court terme d'un expert de l'ONU, Mme le Dr. Salzberger, qui a fait plusieurs suggestions utiles. Un cours extraordinaire de formation en cours d'emploi permettra à une quinzaine de personnes déjà en plein dans la pratique d'acquiescer le diplôme d'assistant social ; elles ont toutes terminé avec succès la partie théorique de leurs études et sont en train de faire leur travail de diplôme.

Le cours pour animateurs de jeunesse est resté très dynamique pendant sa deuxième année. La moyenne d'âge de la première volée était assez élevée (24 ans et demi) car la plupart assumait déjà des responsabilités.

A l'Ecole de bibliothécaires on déplore la démission de Mlle Maria Brun qui fut pendant dix-huit ans la présidente modèle de sa commission consultative. Les futurs bibliothécaires ont fait, dans d'autres villes suisses (Berne, Lausanne), des visites très instructives.

L'Ecole de laboratoires a organisé plusieurs nouveaux cours pour répondre aux conditions d'une convention passée avec la Croix-Rouge suisse en vertu de laquelle celle-ci « officialiserait » en quelque sorte le diplôme des trois écoles suisses de laboratoires, ce qui sera un avantage surtout pour celles allant travailler à l'étranger.

Le nombre des futures auxiliaires de médecins ne cesse d'augmenter et là aussi il y a des améliorations apportées au programme. Les diplômées ont créé leur propre association professionnelle, ce dont l'Ecole se réjouit.

Quant au Foyer de l'Ecole, situé depuis quelques années seulement au N° 12 de la route de Meyrin, il doit déménager au N° 14 pour cause d'échange de terrains. Le président rend à cette occasion un vibrant hommage à Mlle Durand qui le dirige depuis vingt ans et fait face à toutes les difficultés avec une bonne humeur et une compétence inégalables.

Le rapport du trésorier, M. André d'Arbigny, lu en son absence par un des vérificateurs, M. Bittermann, fait ressortir que seule la subvention de l'Etat permet à l'Ecole de tourner. Il est vrai que les laboratoires sur les modifications au programme des personnes entrainées par la reconnaissance de leur diplôme par la Croix-Rouge suisse, modifications qui doivent attendre pour être complètes que la reconstruction de l'Ecole de médecine et de l'Institut d'hygiène donne plus de possibilités pour les travaux pratiques. D'autre part, il faut que les laboratoires formés selon les exigences nouvelles trouvent la place qui leur revient par rapport aux employés de laboratoire ayant reçu une formation scientifique.

La formation d'éducateurs pour inadaptés

Ce fut ensuite le tour de M. Claude Pahud de nous entretenir du cours d'été pour inadaptés lequel est situé à Lausanne, bien que dépendant de l'Ecole d'études sociales de Genève.

En dix ans, il y a eu une centaine d'élèves, mais il ressort d'une enquête récente que près du tiers ont quitté la profession, dont beaucoup de jeunes filles lors de leur mariage. Dans tous les cantons on manque d'éducateurs et il est heureux qu'un certain équilibre ait pu s'établir entre les cantons qui en ont particulièrement besoin et ceux qui peuvent fournir des candidats à cette profession. Depuis la signature d'une convention collective entre l'Association des éducateurs de jeunes inadaptés et l'Association des institutions privées, le statut et les perspectives d'avenir des éducateurs se sont beaucoup améliorés puisqu'ils sont maintenant au niveau des instituteurs, ce qui facilite le recrutement. Il a été opportun toutefois d'organiser un cours de formation en cours d'emploi à Lausanne et le Tessin a demandé que l'on en fasse aussi pour ses éducateurs. Ce dernier a eu lieu selon une formule un peu modifiée dans le sens que seule la semaine d'introduction s'est tenue à Lausanne et le reste du cours a formé un week-end au Tessin même, souvent avec l'aide de collaborateurs locaux.

L'expérience de ces dernières années fait constater un grand besoin d'éducateurs spécialisés pour enfants arriérés. Il ne suffit pas d'organiser pour eux une formation en cours d'emploi ; il faut aussi prévoir à leur intention une formation régulière de base et le Centre va s'en occuper dès le printemps prochain. En outre, dans le canton de Vaud et à Lausanne en particulier, il faut des animateurs de jeunesse et le Centre se sent l'obligation morale d'en former, ce qui fera une troisième spécialisation. M. Pahud pense que ces développements doivent amener le Centre à faire une sorte de synthèse en donnant une formation de base, mais en offrant aussi des options en vue de faciliter la promotion et la bifurcation des éducateurs.

M. Schlemmer, le nouveau directeur adjoint de l'Ecole d'études sociales et spécialement responsable des animateurs de jeunesse, à Genève, a indiqué qu'il s'agit d'une profession nouvelle dont le statut reste encore à définir. Elle trouve aujourd'hui des débouchés dans les centres de loisirs de quartier et les jeunes paroissiales, demain peut-être dans les clubs de vieillards et l'intégration des étrangers.

Une intéressante discussion a suivi les exposés de MM. Pahud et Schlemmer d'où il est ressorti qu'il y a en effet beaucoup d'éléments communs aux professions d'éducateur spécialisé et d'animateur de jeunesse, car il s'agit essentiellement de relations humaines dont la valeur apparaît toujours plus dans notre monde mécanisé. Il n'y a pas non plus celle employée dans la formation donnée à Genève et celle prévue à Lausanne car des racines locales sont essentielles pour l'animateur de jeunesse.

Si l'on peut tirer une conclusion générale de cette soirée, c'est que les différentes écoles rattachées à l'Ecole d'études sociales sont pleinement conscientes de leur mission de mettre à la disposition de la collectivité des jeunes paraissant qualifiés par leur personnalité et leur formation pour remplir les tâches qui leur seront confiées.

J. M. S.

Une conférence

Le 23 novembre, l'Association genevoise pour le suffrage féminin avait prié Mme Erica Carrard, députée au Grand Conseil vaudois, de bien vouloir venir présenter quelques sujets susceptibles d'intéresser les électrices.

Mme Carrard déclara que les Romandes témoignent si peu d'empressement à s'acquiescer de leurs devoirs civiques et elle montra l'intérêt que les femmes trouveraient à user de leur droit de vote.

Laisant de côté les problèmes sociaux, la conférencière évoqua quelques problèmes économiques : l'index suisse du coût de la vie n'a cessé de monter depuis 1939, chacun le sait, mais ce qui devrait attirer notre attention, c'est qu'il a monté beaucoup plus rapidement, depuis 1961, ce qui indique que nous sommes en pleine inflation. Si les ménagères voulaient bien se concerter et décider de diminuer leurs achats de 5 %, l'index pourrait sans doute être stoppé. Mais les affaires sont en expansion, les consommateurs ont de l'argent entre les mains, ils achètent même lorsque les prix montent. Ils se plaignent, certes, mais ils n'agissent pas et ne veulent en aucune façon restreindre leurs dépenses.

Autre problème : la pénurie de main-d'œuvre ; celle-ci se fait cruellement sentir dans les établissements hospitaliers et il est douloureux de ne pas pouvoir venir en aide aux malades, aux vieillards... Pour le moment, on a trouvé le moyen de parer à la nécessité en engageant des aides à temps partiel, des femmes valides, sans tenir compte d'aucune limite d'âge.

Mme Carrard pense que si les partis politiques mettaient à l'étude et à leur programme, les nombreux problèmes pratiques actuels, alors ils réussiraient à réveiller les électrices indifférentes.

Hommage à Georges Thélin

L'Association de Genève pour les Nations Unies a réuni pour un hommage à Georges Thélin de nombreuses institutions et organisations internationales et des groupements suisses et genevois. L'Association genevoise pour le suffrage féminin a été heureuse de s'associer à cette manifestation pour souligner combien Georges Thélin avait eu à cœur d'aider notre action par la plume et par la parole.

Depuis fort longtemps, il était préoccupé de la responsabilité des hommes dans la question de la reconnaissance des droits politiques des femmes, très spécialement sur le plan fédéral. Son sens de la justice lui faisait désirer de plus en plus la réalisation rapide de cette réforme indispensable.

Les divers orateurs ont souligné l'esprit de justice, de solidarité, de fidélité de Georges Thélin et nous devons reconnaître avec gratitude que notre association a grandement bénéficié de ses hautes qualités et qu'elle garde un souvenir ému de ce membre dévoué.

Un scandale

Au cours de la première séance de la dernière session du Grand Conseil vaudois, le 11 novembre, avec quel ahurissement des députés durent-ils constater que, du côté de la gauche, loin d'écouter ce qui se passait dans l'hémicycle, un député, entouré de plusieurs camarades, avait une oreille branchée sur son transistor : il écoutait les péripéties d'un match de football international ! En pleine séance du Grand Conseil !

Silence !

La vérité sort parfois de la bouche des femmes, qui arrivent toutes fraîches à la vie politique ; l'autre soir, une auditrice qui avait pris place dans la tribune du Conseil communal de Lausanne, gênée par le bruit des conversations des conseillers, qui l'empêchaient d'entendre ce qui se disait, cria un impérieux : « Silence ! ». Le président, Roland Jaton, un bon féministe, en fut légèrement désarçonné. C'est entendu, l'interprète a eu tort, on le lui a dit, mais comme on le comprend !

Les électrices participent

Il est facile de mesurer des électrices qui, à Genève ou dans le canton de Vaud, ne se rendent pas assez nombreuses aux urnes pour élire deux conseillers aux Etats qui iront siéger tout la-bas, à Berne, sous une lourde coupole. Il est tout de même équitable de relever que pour les affaires qui les touchent de plus près, pour les affaires communales par exemple, elles savent se dévouer.

A Cully, pour le référendum pour ou contre la grande salle, la moitié environ se rendit aux urnes. A Givrin, le 17 novembre, pour une dépense importante soumise au conseil général, elles représentaient le 55 % des électrices ; à Pompaples, pour élire le syndic, elles furent plus nombreuses que les électeurs à désigner le chef de la commune.

Ça va bien comme ça !

Au Conseil communal d'Aubonne, Mme Renaud, prévoyant une vacance au sein de la commission scolaire, demanda récemment qu'une femme soit nommée. Pas besoin, a répondu le syndic, ça va bien comme ça : les écoles sans les femmes sont bien administrées ! Les femmes sont dans les comités de couture, ça suffit !

Il n'y a pas longtemps, il faut le rappeler, c'étaient des hommes qui, avec une belle lourdeur, venaient inspecter « les petits points » des élèves de la couture...

Vous croyez que les événements vont vite, que les citoyennes vaudoises obtiennent des postes officiels, des places dans les commissions officielles ? Tout doux, il ne faut rien brusquer !

S. B.

Les consommatrices

La Commission romande des consommatrices, fondée il y a cinq ans environ et présidée par Mme Ariane Schmitt (Prilly), a fait du bon travail.

Pour mieux répartir la tâche, des sections cantonales seront constituées. La section vaudoise s'est fondée, sous la présidence de Mme Simone Chavan-Bahon, qui préside le groupe de Lausanne des Femmes libérales.

Une page qui se tourne

Il y a bien des années, on trouvait, à Lausanne, à l'entresol d'une maison jouxtant les Galeries Saint-François, une boutique d'art tenue par Mlle Hélène Cuénoud, brodeuse de son métier, aimant tous les travaux domestiques ou artisanaux qui embaissent le foyer.

La boutique, il y a quelque temps, se transporta à l'avenue du Théâtre, dans l'immeuble de Mmes Bridel et de Meuron. On y trouvait tout ce qu'on pouvait désirer : tous les tissages du pays, romands et suisses allemands, des sculptures sur bois, de la céramique, des poupées, des bijoux fantaisie, des perles, des boules de bois ou colorées et même une cage dorée où un oiseau mécanique disait la joie de vivre au milieu de tant de jolies choses, exposées avec amour, vendues avec amour.

Mais voilà, fatiguée, Mlle Cuénoud, qui était une très fidèle annonciatrice du « Mouvement féministe », a renoncé à sa boutique à la fin du mois d'octobre. Mais elle reste experte en broderie, en art artisanal, bonne féministe, membre de l'Association des citoyennes, du Tribunal des prud-hommes, du club soroptimiste, du Groupe des femmes libérales de Lausanne. De beaux états de service...

L'entraide familiale

Récemment, une association de l'entraide familiale s'est fondée pour les communes de Lutry, Pully, Paudex et Belmont.

Le but de cette association est d'offrir une aide temporaire aux mères de n'importe quel milieu ou aux vieillards isolés empêchés d'accomplir normalement leurs tâches domestiques.

Le Service commencera à fonctionner régulièrement en juillet.

Couvet

Nous saluons la nomination au Conseil général de Mlle E. Béguin, institutrice, appartenant au Parti radical. Nous félicitons vivement la nouvelle conseillère.

Eligibilité des femmes dans l'Eglise

Dans sa session du 27 novembre 1963, le Synode de l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel a accordé aux femmes le droit d'être élues au Synode (législatif) mais non au Conseil synodal (exécutif).

Quant à l'éligibilité des femmes dans les collèges d'anciens, d'anciens pensent que la paroissienne n'est pas destinée aux hautes fonctions qui pourraient être exigées de l'ancien d'Eglise ; l'étude de ce problème est donc renvoyée aux paroisses pour y être laborieusement approfondie.

A ce propos, il nous revient à la mémoire le gigantesque escargot érigé à la première « Safta », il y a trente ans pour symboliser la lenteur des progrès suffragistes. Dans notre canton, l'escargot qui semblait s'être volatilisé lors du scrutin accordant tous les droits civiques aux femmes, se serait-il réfugié dans les paroisses ? Mais nous sommes sans crainte, car là aussi des esprits clairvoyants sauront le faire avancer.

M. P.

Fédération des femmes protestantes

La Fédération neuchâteloise des femmes protestantes, fondée en 1951, groupe actuellement quarante-six associations, réparties dans toutes les régions du canton. Les « vieilles féminines » et les coutures sont les groupements les plus nombreux, mais il y a aussi des groupements de paysannes, de femmes abstinences, les femmes de pasteurs, les Unions chrétiennes féminines, un service d'entraide, deux jardins d'enfants. Une quinzaine de membres individuels soutiennent la Fédération. Notre Fédération est un des quatre-vingt-quatre membres de la Fédération suisse des femmes protestantes. Leur but est de s'encourager au témoignage chrétien et d'accomplir des tâches communes pour la seule gloire de Dieu.

Chez nous les activités sont diverses :

1. La journée mondiale de prières.
2. Les vacances au « Pré de Sauges » permettant à des femmes mariées ou célibataires de recharger leurs accumulateurs « dans une ambiance sympathique ».
3. En collaboration avec la Société d'utilité publique des femmes suisses, nous avons mis sur pied un livret de vacances pour personnel ouvrier.
4. Cette année, soixante Neuchâteloises participaient au week-end de vacances, à fin septembre.
5. Neuchâtel-Ville a été pendant trois ans la ville-cobaye pour l'action dit troc-aliment (échange d'articles de sport pour enfants).
6. Servir le prochain parmi les étrangers est un nouvel objectif. Un champ d'action s'ouvre à nous avec l'arrivée de la famille Finda, madame étant boursière de la Fédération suisse des femmes protestantes.
7. Une assemblée annuelle réunit les délégués des divers groupements. Le thème de cette année était : Rencontrer l'autre, pourquoi ? comment ? Il a été choisi pour inciter nos membres à être des témoins là où ils sont placés.

E. Roulet



VOYAGES ET VACANCES
gratuits en collectionnant
les bons de garantie des
Pâtes de Rolle

Beaux-Arts

Mlle Denise Voita, peintre à Pully, a reçu, le 28 novembre, une des bourses (1500 fr.) décernée par la Fondation Alice Bailly.

Alice Bailly, peintre de grand talent, décédée à Lausanne, le 31 décembre 1938, a légué ses œuvres à une fondation qui organise des expositions-ventes dont le produit sert à encourager de jeunes talents.

La profession d'avocate

En présence de nombreux membres, d'étudiantes en droit, de gymnasiennes, l'Association vaudoise des femmes universitaires a entendu, le 27 novembre, au Lyceum, à Lausanne, une intelligente causerie de Mlle Antoinette Quinche, avocate à Lausanne, ancienne présidente des femmes universitaires vaudoises et suisses, sur sa profession.

Causerie palpitante d'intérêt, émaillée d'anecdotes, de réflexions dictées par l'expérience et le bon sens, propre à inciter des jeunes à embrasser cette carrière où l'on défend la femme, la mère, l'orphelin, où le droit de la famille est la discipline qui envoie le plus de clientes dans le bureau de l'avocate, pour y trouver conseils, soutien, encouragements et défense.

S. B.



Ecole pédagogique privée FLORIANA
LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27
Direction : E. PIOTET

● FORMATION
de gouvernantes d'enfants
de jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

● PREPARATION
au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous